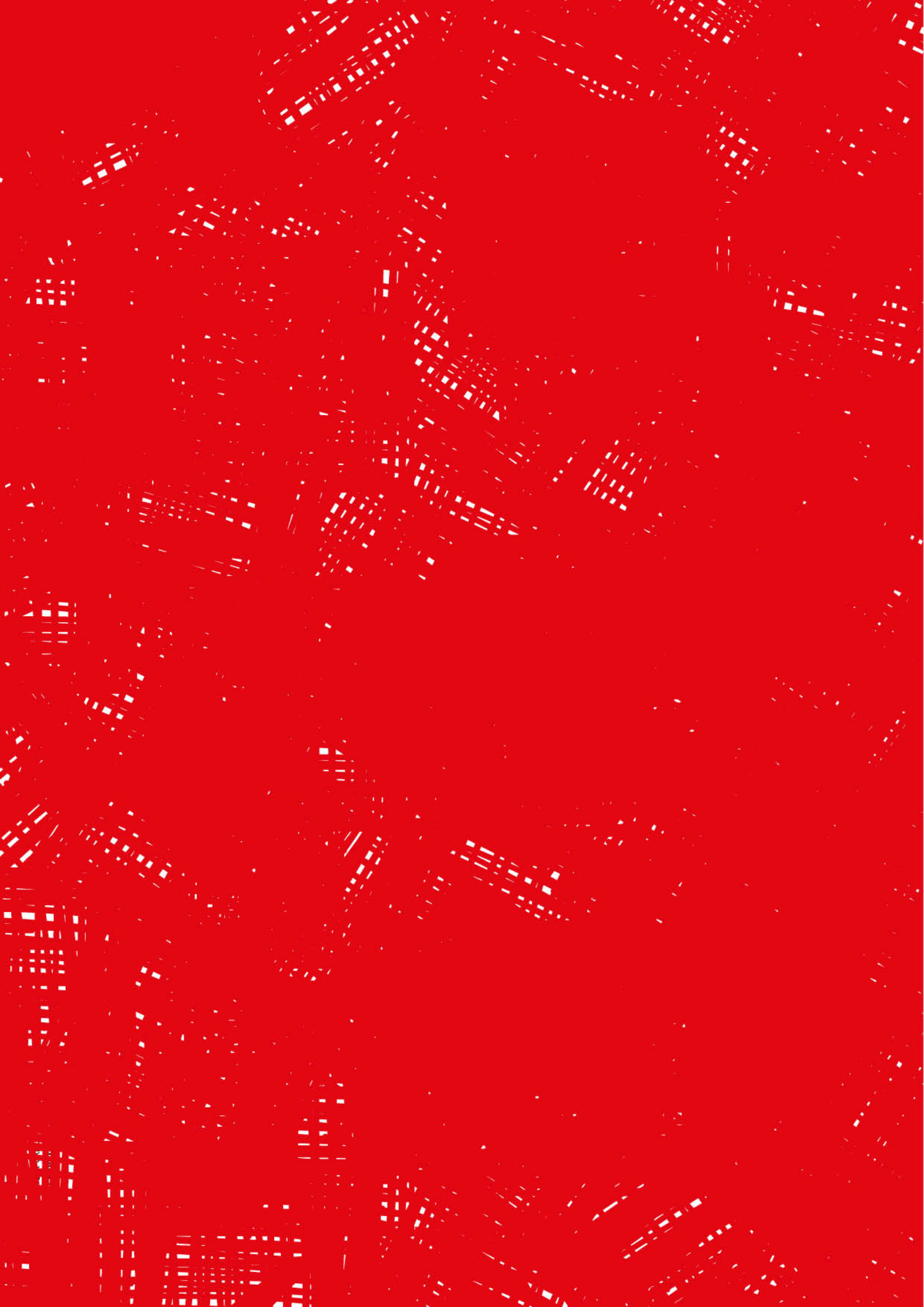


RAPPORT ANNUEL

2025





SOMMAIRE

PARTIE 1

PRÉSENTATION DU FONDS DE DOTATION

05 Les objectifs

06 Paroles

07 Fonctionnement

08 Les acteurs et dates clés



PARTIE 2

BILAN DE L'ACTIVITÉ DU FONDS DE DOTATION 2025

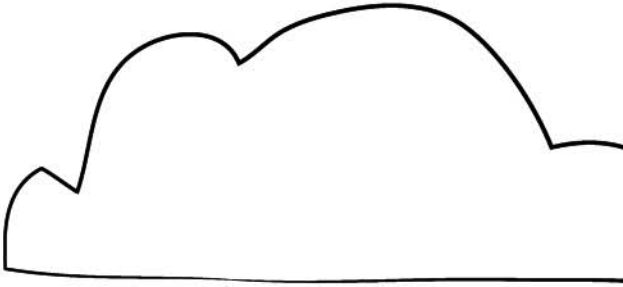
11 En chiffres

12 Les principales actions de mécénat

13 Zoom sur deux actions

14 Lancement du premier
appel à projet "Culture & inclusion"





PARTIE 1

PRÉSENTATION DU FONDS DE DOTATION



LES OBJECTIFS

Le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a été créé en juillet 2023¹ pour renforcer et enrichir les activités de mécénat et de solidarité du groupe bancaire coopératif. Doté d'une enveloppe annuelle de 3,6 millions d'euros, ce fonds vient compléter les dispositifs des Solidarités portés par ses fédérations et caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, notamment en soutien à des initiatives à dimension régionale.

Dans la continuité de la qualité de société à mission du Crédit Mutuel Arkéa, ce Fonds de dotation soutient, quasi exclusivement sur ses territoires historiques de Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine, les familles en difficulté ainsi que les associations d'intérêt général.

Conformément à l'article 2 de ses statuts, "le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la défense de l'environnement naturel, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises et régionales, et en particulier:

▣ visant à accompagner les particuliers en difficultés financières et à les former à la gestion d'un budget,

▣ et/ou agissant dans les domaines:

- de la solidarité, notamment afin de maintenir le lien social,
- du handicap, notamment afin d'améliorer le quotidien des personnes atteintes d'un ou plusieurs handicaps, de renforcer leur autonomie et développer leurs compétences,
- de l'insertion, notamment afin d'augmenter les chances d'insertion professionnelle de certaines catégories de la population et favoriser leur formation,
- de la santé, notamment afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, d'améliorer le quotidien des malades et de soutenir la recherche,
- du sport, notamment afin de transmettre ses valeurs et faciliter l'accès aux activités physiques et sportives pour tous,
- de la culture, notamment afin de valoriser la culture locale et permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle."

LE FONDS DE DOTATION
SOUTIENT, QUASI
EXCLUSIVEMENT
SUR SES TERRITOIRES
HISTORIQUES DE BRETAGNE
ET DE NOUVELLE-AQUITAINE,
LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ
AINSI QUE LES ASSOCIATIONS
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

¹ Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa - siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon - parution au Journal officiel du 1^{er} août 2023 n° 2189 - Identifiant SIREN 923 849 368 / Identifiant SIRET du siège 923 849 368 00017



Yvon Erhel,
Président
du Fonds de dotation
du Crédit Mutuel Arkéa

Je suis honoré d'être nommé Président du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa, une responsabilité que je prends avec un grand sérieux. Je m'engage, avec les administrateurs du fonds, à faire de cette structure un véritable levier d'action en faveur des particuliers en difficulté et des associations, en soutenant des projets qui favorisent la solidarité et les transitions sociétales et environnementales. Le fonds de dotation est un outil précieux pour soutenir des projets innovants et porteurs de sens, qui répondent aux défis de notre époque tout en préservant nos valeurs fondamentales. Ensemble, nous pouvons faire la différence. »

En parfaite cohérence avec notre engagement d'entreprise à mission, le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi, en 2025, son engagement de coordination des actions de mécénat du groupe. Il a en effet continué de soutenir les initiatives associatives et les particuliers en difficulté, en lien avec nos administrateurs et collaborateurs des Caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, afin de renforcer notre impact positif sur les territoires. Ensemble, nous avons la capacité d'agir et de faire une réelle différence dans la vie des personnes et des communautés que nous servons. Merci de votre engagement. »



Julien Carmona,
Président du Crédit Mutuel
Arkéa et du Crédit Mutuel
de Bretagne

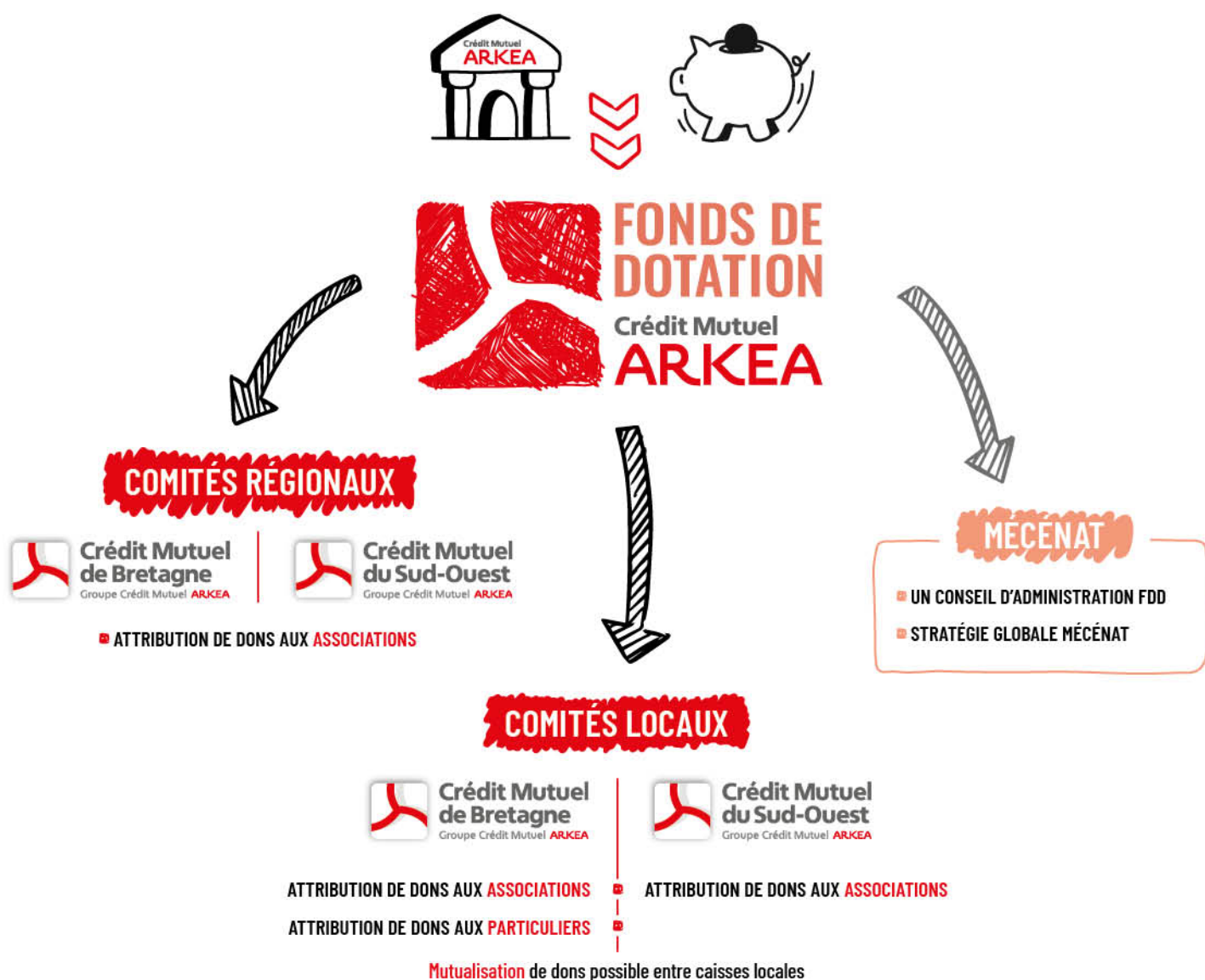
LE FONCTIONNEMENT

Le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a pour ambition de proposer un pilotage stratégique de l'engagement solidaire du groupe bancaire coopératif afin d'en assurer la cohérence au niveau local, mais également à l'échelle nationale.

Dans la continuité des objectifs de société à mission portés par le groupe, le conseil d'administration du Fonds de dotation, présidé par Yvon Erhel, décide de l'octroi de dons pour accompagner et rendre visibles les actions de terrain en faveur des transitions sociétales et environnementales.

Le Conseil d'administration du Fonds de dotation s'appuie également sur une organisation décentralisée, au plus proche du terrain et dans le même esprit que les principes de gouvernance du groupe, puisqu'il délègue ses pouvoirs à des comités territorialement compétents qui ont pour rôle de référencer les bénéficiaires potentiels sur leurs territoires.

Les décisions sont prises par des comités territoriaux compétents, appuyés par les équipes locales du Crédit Mutuel Arkéa. Les comités locaux et régionaux veillent à l'octroi des aides aux associations et particuliers en lien avec les engagements des Caisses locales.



LES AC

LE CONSEIL

L'ÉQUIPE DU FONDS DE DOTATION



ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

- **Bérengère BANQUEY**
Déléguée générale
- **Anne-Sophie RIMBERT**
Back office
- **Élise PENNEC**
Back office



Yvon ERHEL
Président*



Erwan MEUDEC
Crédit Mutuel de Bretagne



Jean-Marie MARTIN
Crédit Mutuel du Sud-Ouest

SES INVITÉS

DATES

2023

7 AVRIL

Décision de création d'un fonds de dotation par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa

1^{ER} AOÛT

Parution au Journal officiel

1^{ER} SEPT.

Lancement opérationnel pour la partie stratégique et nationale (mécénats Crédit Mutuel Arkéa)

15 SEPT. > 30 NOV.

Phase de test dans 22 caisses pilotes du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest

1^{ER} JANV.

Lancement opérationnel des deux comités régionaux

2024

*prédécesseur: Sophie Violleau, présidente du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et Vice-présidente du Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 11 décembre 2025

TEURS

D'ADMINISTRATION



Anne MALZHAN
Crédit Mutuel de Bretagne



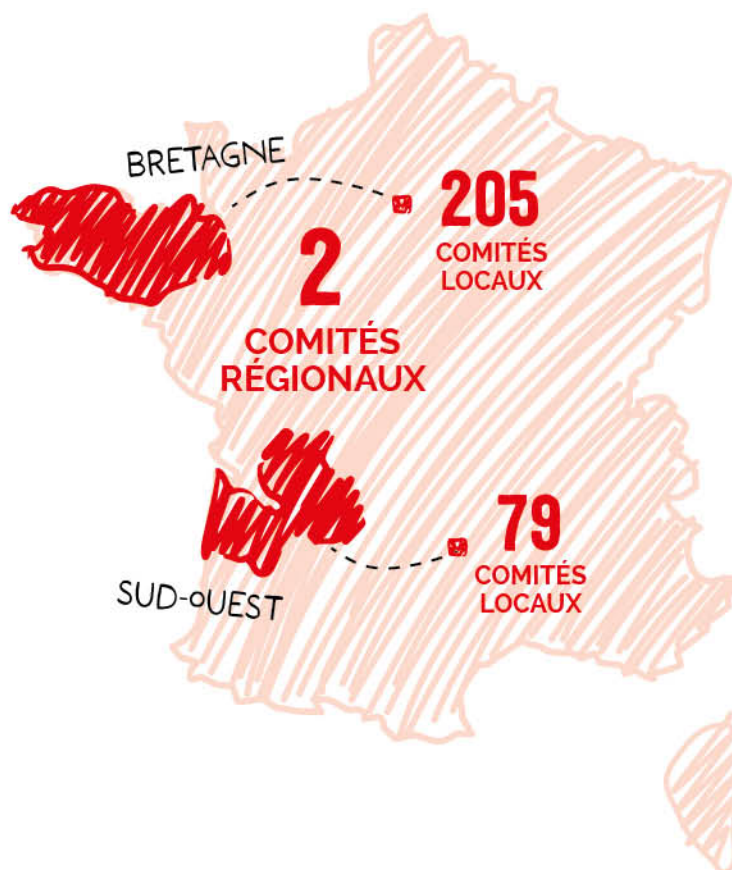
Alain GRALL
Crédit Mutuel de Bretagne



Cédric MALENGREAU
Crédit Mutuel Arkéa

LES ACTEURS DU FONDS DE DOTATION SUR LES TERRITOIRES

Des comités territorialement compétents,
composés d'administrateurs désignés
par le Conseil d'administration du Fonds de dotation
sur proposition des fédérations et des caisses locales.



2 INVITÉS PERMANENTS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Julien CARMONA, Président
Hélène BERNICOT, Directrice générale

PERMANENTS

CLÉS

1^{ER} MARS

19 JUIN

NOVEMBRE

2025

19 JUIN

NOVEMBRE

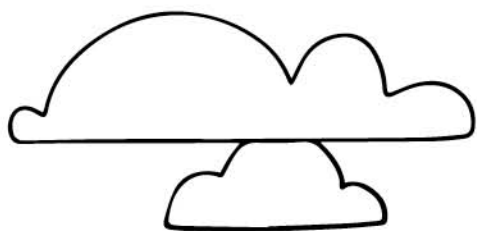
Lancement
opérationnel des
284 comités locaux

Lancement du 1^{er} appel
à projets
"Sport & territoires"

Remises des prix
à Brest et à Bordeaux

Lancement du 2^e appel
à projets
"Culture & inclusion"

Remises des prix
à Brest et à Bordeaux

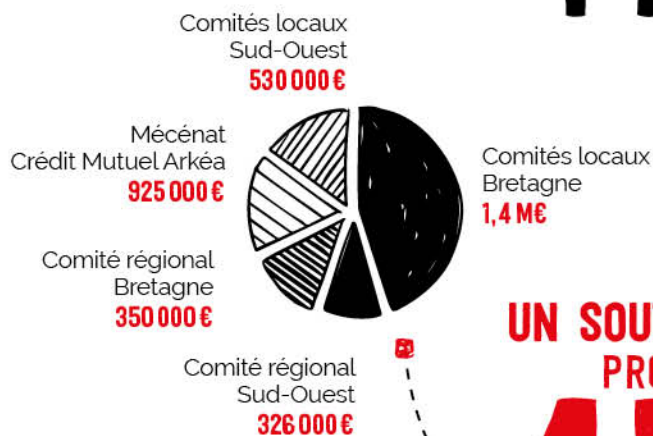


PARTIE 2

**BILAN DE L'ACTIVITÉ
DU FONDS DE DOTATION
2025**



EN CHIF- FRES



IMPACT TERRITORIAL

Bretagne
2,7 M€

Sud-Ouest
850 K€

UN SOUTIEN TOTAL
PROCHE DE

4 M€

AU PROFIT DE

1 000

ASSOCIATIONS

pour un montant de

2,8 M€

+

PRÈS DE

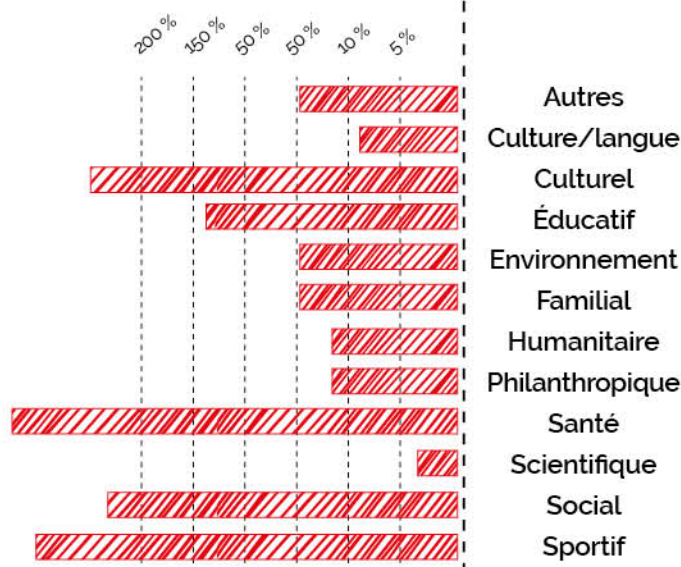
1 000

PARTICULIERS EN DIFFICULTÉ

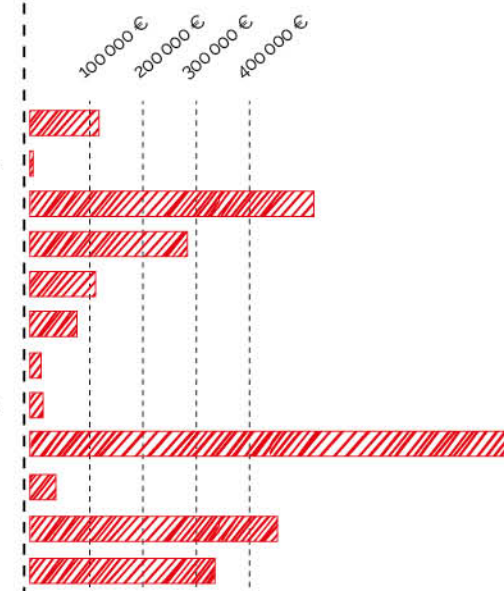
pour un montant de

730 K€

NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE D'ASSOCIATION



MONTANT VERSÉ PAR TYPE D'ASSOCIATION



LES PRINCIPALES ACTIONS DE MÉCÉNAT

CONDUITES EN 2025

POURSUITE DES SOUTIENS PLURIANNUELS ET NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Au cours de l'année 2025, le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a poursuivi sa politique de soutien auprès de ses bénéficiaires avec lesquels il est engagé de manière pluriannuelle. Il en va ainsi des Fonds de dotation Océanopolis Acts, Innovéo, Erispoë, du Quartz, des fondations BreizhBiodiv, At Galon Vat, Université de Rennes et UBO (université bretagne occidentale), de l'association Grand Voilier Ecole, ou encore de l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique) et de l'Institut d'études politiques de Rennes.

Pour renforcer son action, il s'est également engagé sur de nouveaux soutiens, tels que le Conservatoire botanique, le fonds de dotation des rivières sauvages, Clim'Actions

Bretagne, l'association de conservation des mammifères marins (ACMOM), le fonds de dotation Nominoë, l'association les Liens du cœur, l'ensemble Matheus, le Réseau Entreprendre, l'association Corps et âmes, le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), les associations EPI Bretagne et Comme les autres.

Ces mécénats couvrent les axes thématiques de la biodiversité, de la santé, de l'éducation et de la recherche, de l'insertion, du handicap, de la solidarité et de la vitalité des territoires.

Du territoire aux personnes, Arkéa déploie ses valeurs mutualistes et coopératives pour faire vivre la solidarité au quotidien.





➤ **Le projet "Objectif nage"** s'adresse aux enfants non-nageurs de 7 à 13 ans et leur enseigne les bases pour se sentir à l'aise dans l'eau pour prévenir les risques de noyade (Comité régional du Sud-Ouest)



➤ **Organisée par l'association de sport adapté, Activ'Sport, la course Concarncœur** est dédiée à la prévention et à la sensibilisation autour des maladies cardiovasculaires (Comité local, Bretagne)



➤ **L'association Comme les Autres** accompagne des personnes devenues handicapées après un accident de la vie dans leur reconstruction globale. Le don a contribué au développement d'un programme dédié à l'estime de soi réunissant sept femmes amputées (Conseil d'administration du FDD)



➤ Le don a contribué à la rénovation de l'unité des soins palliatifs de la **Clinique des Augustines** (Comité régional de Bretagne)



➤ La course organisée par l'**association Sport Athlétique Mérignacais** a mis à l'honneur les valeurs de l'inclusion et du vivre-ensemble (Mutualisation, Comités locaux de du Sud-Ouest)



➤ **Sourire de mômes** réalise les rêves d'enfants malades. Grâce au soutien de plusieurs comités locaux, il a pu financer un meeting aérien. (Mutualisation, Comités locaux de Bretagne)



LANCEMENT

PREMIER APPEL À PROJETS SUR LA THÉMATIQUE "CULTURE & INCLUSION"



Le Conseil d'administration du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a choisi pour plan d'actions annuel, de lancer un appel à projet pour structurer ses actions autour d'une thématique définie afin de maximiser son impact sur les territoires.

Pour l'année 2025, il a choisi la double thématique culture et inclusion. L'objectif était de soutenir des projets qui ouvrent l'accès à la culture à tous les publics, en particulier aux personnes qui en sont éloignées.

Intitulé "Culture et inclusion", ce concours, ouvert aux candidatures du 19 juin au 10 septembre 2025, était réservé aux associations loi 1901, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire de moins de 10 salariés, aux structures coopératives, aux collectivités territoriales, aux établissements publics, etc.

Les projets présentés devaient

s'inscrire dans le domaine de la culture, tout domaine confondu, et impacter un public éloigné de la culture (personnes âgées, en situation de handicap, personnes isolées, en centre de soin, ou en situation de précarité, etc.). Au travers de cet appel à projets, le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa a souhaité soutenir des projets sur les territoires historiques du groupe coopératif et mutualiste, à savoir la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine. Une enveloppe totale de 200 000 € était consacrée au projet.



Le parrain,
Jean-Christophe SPINOSI,
chef d'orchestre de l'Ensemble Matheus,
est un artiste breton à la renommée internationale. Il embarque son orchestre dans des projets atypiques et rend l'accès à la culture possible pour tous, via des projets tels que les "Lycées-opéras" permettant aux lycéens de devenir artistes le temps d'une année scolaire, ou encore "Opéra dans les champs" pour offrir des concerts de musique classique en zone rurale. Il a également participé à la cérémonie de clôture des jeux paralympiques Paris 2024, avec entre autres une Marseillaise réarrangée.



LES LAURÉATS ONT ÉTÉ RÉCOMPENSÉS
À L'OCCASION DE CÉRÉMONIES
DE REMISES DE CHÈQUES À BORDEAUX
ET BREST, EN NOVEMBRE 2025.



Véritable succès, l'appel à projet a reçu plus de 350 dossiers de candidatures. Après délibérations, le jury a sélectionné 15 lauréats (10 en Bretagne, 5 dans le Sud-Ouest) dont deux coups de cœur du jury (1 en Bretagne, 1 dans le Sud-Ouest), avec les montants suivants :

BRETAGNE

La Ruche des Arts	8 000 €
Habitat et Humanisme Finistère	7 500 €
La source garouste Hermine	10 000 €
Reporter citoyen	6 000 €
L'art est un jardin	18 500 €
Bagad de Plougastel	14 000 €
Maison Marboeuf	12 500 €
Cocooning Solidaire	7 000 €
CAD Plateforme	11 500 €
Rêves de Clown	COUP ♥ DU JURY 40 000 €

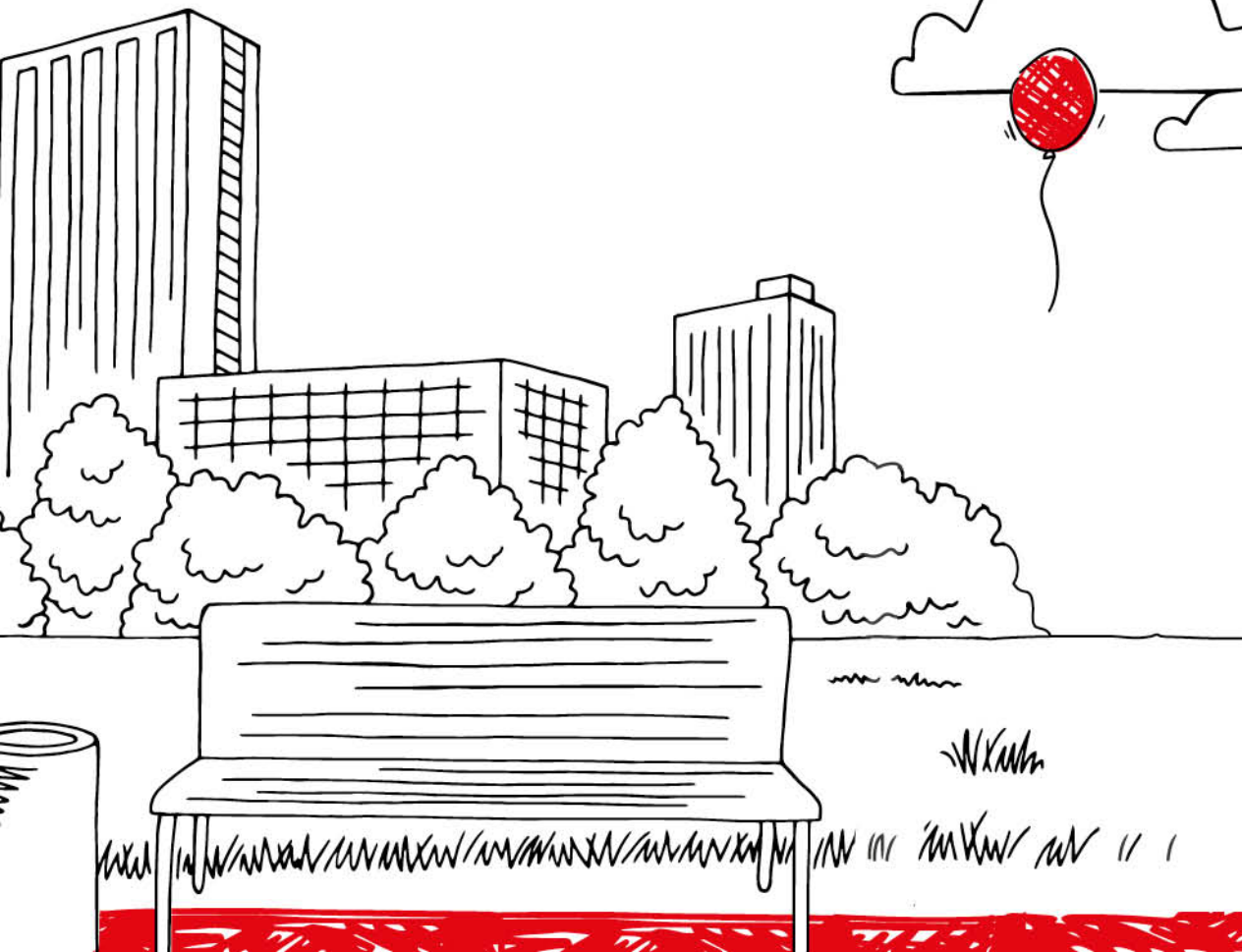
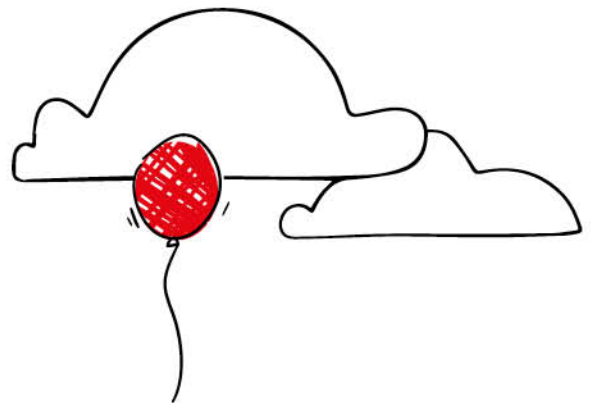
SUD OUEST

ADAPEI Charente	10 000 €
Ohé Prométhée	15 000 €
Association des Boules au nez	15 000 €
Compagnie OLA	5 000 €
Les gratuits Gironde Solidarités	COUP ♥ DU JURY 20 000 €



PARTIE 3

DONNÉES COMPTABLES



LIBÉRALITÉS REÇUES ET DONS VERSÉS

LIBÉRALITÉS REÇUES

Conformément à l'article 8 de ses statuts, le Fonds de dotation est constitué par une dotation en capital initiale non consommable d'une somme de 15 000 €, qui a été versée en numéraire lors de sa création par le groupe Crédit Mutuel Arkéa, en tant que fondateur du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa.

La totalité des libéralités reçues par le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa proviennent du groupe Crédit Mutuel Arkéa, à savoir 3 600 000 € en 2025. À noter que le non consommé de l'exercice 2024 a été reporté sur l'exercice 2025, pour un montant de 192 000 €. Les montants ont été répartis comme suit :

- Enveloppe Mécénat Crédit Mutuel Arkéa : 911 131 €
- Enveloppe Comités régionaux : 713 500 €, dont 387 300 € pour le comité régional Bretagne et 326 200 € pour le comité régional Sud-Ouest
- Enveloppe Comités locaux : 216 766 €, dont 152 970 € pour le comité régional Bretagne et 63 796 € pour le comité régional Sud-Ouest

Un abondement supplémentaire a été effectué en cours d'exercice par la Direction des Marchés financiers du groupe Crédit Mutuel Arkéa, pour un montant de 5 000 €. La salle des marchés de Crédit Mutuel Arkéa a en effet souhaité reverser son budget initialement dédié aux cartes de vœux et chocolats à des actions caritatives. Il a ainsi abondé le Fonds de dotation pour réaliser cette opération, en fléchant sur l'association du Téléthon.

DONS VERSÉS AU TITRE DU MÉCÉNAT

Compte tenu du volume d'informations, le rapport ne fait état que des dons les plus significatifs réalisés au cours de l'exercice. En effet, chaque année, le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa réalise plus de 2 700 dons, pour des montants compris entre 100 € et 70 000 €.

Il a ainsi été décidé de présenter uniquement le détail des dons réalisés sur les enveloppes 'Mécénat Crédit Mutuel Arkéa' ainsi que les enveloppes des deux Comités régionaux de Bretagne et du Sud-Ouest.

Le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa tient néanmoins à disposition des services de la Préfecture tout élément complémentaire qu'ils seraient susceptibles de lui demander, et notamment la liste exhaustive des dons, montants et bénéficiaires, qui ont pu être réalisés au cours de l'exercice par les comités locaux.

BÉNÉFICIAIRE	SIGNATURE	ÉCHÉANCE	DURÉE	MONTANT VERSE EN 2025
Association pour le Droit à l'Initiative Économique	18/12/2025	31/12/2026	1 an	30 000 €
Océanopolis Acts	01/12/2023	31/12/2026	3 ans	30 000 €
Fonds de dotation Innoveo	17/04/2023	31/12/2026	3 ans	50 000 €
Le Quartz	18/12/2023	31/12/2026	3 ans	50 000 €
Association Grand Voilier École	18/12/2025	31/12/2025	3 ans	45 000 €
Fondation UBO	06/11/2024	30/11/2028	3 ans	50 000 €
IEP Rennes Chaires TMAP	06/12/2024	01/03/2028	3 ans	2 500 €
Conservatoire botanique	03/11/2025	30/9/2027	2 ans	30 000 €
Fonds conservation des rivières sauvages	02/05/2025	31/12/2028	3 ans	20 000 €
Clim'Actions Bretagne	14/11/2025	31/12/2028	3 ans	15 000 €
ACMOM (conservation des mammifères marins)	11/11/2025	31/12/2028	3 ans	30 000 €
MATHEUS	22/12/2025	31/12/2028	3 ans	70 000 €
Réseau Entreprendre	12/12/2025	31/12/2028	3 ans	30 000 €
NOMINOE	15/12/2025	31/12/2027	3 ans	50 000 €
BREIZH BIODIV	16/11/2023	31/12/2028	5 ans	20 000 €
Fondation A Galon Vat	12/07/2023	31/12/2027	4 ans	10 000 €
Fonds de dotation ERISPOË	26/11/2024	31/12/2027	3 ans	10 000 €
CIDFF	08/07/2025	30/09/2027	2 ans	30 000 €
Fondation UNIV RENNES CHAIRE Cybersécurité	14/12/2023	31/3/2026	3 ans	50 000 €
Comme les autres	28/07/2025	30/09/2026	1 an	30 000 €
Corps et Âmes	04/11/2025	31/12/2026	1 an	13 000 €
Liens du cœur	20/12/2025	31/12/2026	1 an	20 000 €
EPI Bretagne	15/12/2025	31/12/2026	1 an	30 000 €
TOTAL				715 500 €

Grand Voilier École				3 000 €
Gala de Charité Innoveo				1 300 €
Téléthon				5 000 €

AAP 2025 "CULTURE ET INCLUSION" (200 000 euros de Dotation)

La Ruche des Arts				8 000 €
Rêves de Clown				40 000 €
Habitat et Humanisme Finistère				7 500 €
La source garouste Hermine				10 000 €
Reporter citoyen				6 000 €
L'art est un jardin				18 500 €
Bagad de Plougastel				14 000 €
Maison Marboeuf				12 500 €
Cocooning Solidaire				7 000 €
CAD Plateforme				11 500 €
ADAPEI Charente				10 000 €
Ohé Prométhée				15 000 €

MÉCÉNAT CONVENTIONS 2025

VERSEMENTS EXCEPTIONNELS

	BÉNÉFICIAIRE	SIGNATURE	ÉCHÉANCE	DURÉE	MONTANT VERSE EN 2025
COMITÉ RÉGIONAL BRETAGNE	Association des Boules au nez				15 000 €
	Compagnie OLA				5 000 €
	Les gratuits Gironde Solidarités				20 000 €
	TOTAL VERSEMENTS EXCEPTIONNELS				209 300 €
	TOTAL VERSEMENTS MÉCÈNAT 2025				924 800 €
	Tennis Club La Flume	12/02/2025	2025	1 an	10 000 €
	KAP La Vie	16/09/2024	2025	3 ans	20 000 €
	Idéographik Bretagne	14/05/2025	2025	1 an	500 €
	LAPACH	14/05/2025	2025	1 an	300 €
	Ligue de l'enseignement des Côtes d'Armor	14/05/2025	2025	1 an	500 €
	Ma chance moi aussi	28/08/2024	2026	3 ans	10 000 €
	Landerneau Bretagne Basket	19/09/2024	2026	3 ans	10 000 €
	Ateliers CARTON PLUME	14/05/2025	2025	1 an	500 €
	ODYSSEA	14/09/2025	2027	3 ans	3 000 €
	Clinique des Augustines	14/05/2025	2025	1 an	30 000 €
	SOS Villages d'Enfants	14/05/2025	2025	1 an	30 000 €
	P.L.O Skate Club Plougastel Daoulas	19/09/2025	2026	2 ans	10 000 €
	A Galon Vat	12/07/2023	2026	4 ans	15 000 €
	Conférence St Vincent De Paul	24/09/2025	2025	1 an	30 000 €
	France Alzheimer Morbihan	12/11/2025	2025	1 an	5 000 €
COMITÉ RÉGIONAL SUD-OUEST	France Alzheimer Finistère	12/11/2025	2025	1 an	5 000 €
	France Alzheimer Ille & Vilaine	12/11/2025	2025	1 an	5 000 €
	France Alzheimer Côtes d'Armor	12/11/2025	2025	1 an	5 000 €
	CIAS Loudéac Communauté	05/11/2025	2025	1 an	5 000 €
	L'Arche à Brest	13/11/2025	2026	2 ans	25 000 €
	Toul Ar C'hoat Epilepsies	07/01/2026	2027	3 ans	25 000 €
	Solidaren (Fondation FACE)	03/12/2025	2027	3 ans	3 330 €
	Maison Familiale Rurale de Loudéac	17/12/2025	2025	1 an	4 148 €
	CIDFF22	17/12/2025	2025	1 an	10 000 €
	Adapei Charente	22/01/2025	2025	1 an	6 000 €
	Bordeaux Mécènes Solidaires	02/02/2023	2025	3 ans	40 000 €
	SO J'AIME	23/05/2025	2025	1 an	1 000 €
	COM DPT ESCRIME CHARENTE - RIPOSTE	23/05/2025	2025	1 an	1 350 €
	Association don du sang Perigueux	23/05/2025	2025	1 an	1 677 €
	OXY GEM 24	23/05/2025	2025	1 an	1 677 €
	Agir Cancer Gironde	23/05/2025	2025	1 an	1 175 €
	Recyclerie Axolotl	23/05/2025	2025	1 an	1 200 €
	Maison de la Poésie de Bordeaux	23/05/2025	2025	1 an	1 000 €
	Ma Force mon Combat	23/05/2025	2025	1 an	1 350 €
	Secours Populaire Ruffec	23/05/2025	2025	1 an	1 250 €
	Secours Populaire Bergerac	23/05/2025	2025	1 an	1 200 €

BÉNÉFICIAIRE	SIGNATURE	ÉCHÉANCE	DURÉE	MONTANT VERSE EN 2025
Comité des Graves Secours Populaire Français	23/05/2025	2025	1 an	1000 €
Club Cœur et Santé du Pays foyen	23/05/2025	2025	1 an	1677 €
LES PTITS DOUDOUS - CHU de Bordeaux	23/05/2025	2025	1 an	1175 €
UNA Charente Vienne	23/05/2025	2025	1 an	1350 €
SOS GLOBI Nouvelle Aquitaine	23/05/2025	2025	1 an	1175 €
ENVOLS	23/05/2025	2025	1 an	900 €
L'Enfant Soleil	23/05/2025	2025	1 an	1350 €
Société de Saint-Vincent-de-Paul (S.S.V.P. 33)	23/05/2025	2025	1 an	1000 €
Rucher école des Sources	23/05/2025	2025	1 an	1200 €
Sœurs d'Encre By Rose Tattoo	23/05/2025	2025	1 an	1175 €
Fédération de Dordogne Secours Populaire	23/05/2025	2025	1 an	1200 €
D'abord des livres	23/05/2025	2025	1 an	1000 €
Paierie Départementale De La Gironde	23/05/2025	2025	1 an	10000 €
Résonance	23/05/2025	2025	1 an	1000 €
Collectif Le vent se lève	23/05/2025	2025	1 an	2100 €
AYA	23/05/2025	2025	1 an	2300 €
Festival Gribouillis	23/05/2025	2025	1 an	1000 €
ÉCOLE 42	23/05/2025	2027	3 ans	20000 €
Banque Alimentaire de la Charente	23/05/2025	2025	1 an	2100 €
Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine	23/05/2025	2025	1 an	1000 €
ColoSolidaire	23/05/2025	2027	3 ans	10000 €
MSP BAGATELLE	09/10/2025	2025	1 an	5200 €
Commune Faux-en-Périgord	28/08/2025	2025	1 an	22000 €
Commune de Sainte-Hélène	28/08/2025	2025	1 an	33000 €
Commune de Lignières Ambleville	28/08/2025	2025	1 an	11000 €
Commune de Champniers-et-Reilhac	28/08/2025	2025	1 an	11000 €
Fondation Bordeaux Université	23/05/2025	2027	3 ans	20000 €
Commune de Chasseneuil	09/10/2025	2025	1 an	10000 €
HAND'CHIENS Quintin	08/12/2025	2025	1 an	5992 €
Fonds de dotation Bergonié	08/12/2025	2025	1 an	14000 €
Commune de Saint-Simon (trésorerie COGNAC)	28/08/2025	2025	1 an	11000 €
Planète Enfance & Développement	09/10/2025	2025	1 an	13000 €
Commune de Sireuil	28/08/2025	2025	1 an	11000 €
Institut Don Bosco	09/10/2025	2025	1 an	15000 €
Cœur et Santé du Pays foyen	08/12/2025	2025	1 an	90 €
Association don du sang Périgueux	08/12/2025	2025	1 an	90 €
OXY GEM 24	08/12/2025	2025	1 an	90 €
MSP BAGATELLE	08/12/2025	2025	1 an	1157 €
MEDOC ENFANCE HANDICAP	05/12/2025	2025	1 an	1000 €
Littératures Européennes Cognac	05/12/2025	2025	1 an	1000 €
AFEPT	23/05/2025	2027	3 ans	18000 €

COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2024		
Produit de tiers financeurs	3875158 €	4279669 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	3875158 €	4279669 €
Produits d'exploitation	3875158 €	4279669 €
Autres achats et charges externes	360885 €	378537 €
Aides financières	3513735 €	3900695 €
	<i>Dons en nature</i>	15960 €
	<i>Dons en numéraire</i>	3884735 €
Charges sociales	538 €	438 €
Charges d'exploitation	3875158 €	4279669 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-
RÉSULTAT FINANCIER		-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-

Le Fonds de dotation n'a pas vocation à réaliser un résultat comptable.
La dotation non consommée est reportée sur l'année suivante.

Le compte de résultat est composé :

- des dépenses de dons pour 3514 K€ (dont 2649 K€ pour les dons comités régionaux et locaux et 865 K€ pour le mécénat CMA) et 361 K€ de frais de fonctionnement;
- couvert par le produit de tiers financeurs s'élevant à 3875 K€ (consommation de la dotation).



BILAN COMPTABLE

ACTIF

	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ		
CRÉANCES		
Autres	400 000 €	
Charges constatées d'avance	1 550 000 €	288 000 €
Total créances	1 950 000 €	288 000 €
Valeurs mobilières de placement - Disponibilités		277 853 €
ACTIF CIRCULANT	1 950 000 €	565 853 €
TOTAL ACTIF	1 950 000 €	565 853 €

PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 000 €	15 000 €
Fonds propres statutaires	15 000 €	15 000 €
Fonds propres complémentaires		
Total situation nette	15 000 €	15 000 €
Fonds propres consommables	317 173 €	192 331 €
Fonds propres	332 173 €	207 331 €
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	58 675 €	
Dettes des legs ou donations	1 550 800 €	348 000 €
Autres dettes	8 352 €	10 522 €
Dettes	1 617 827 €	358 522 €
TOTAL PASSIF	1 950 000 €	565 853 €

L'exercice social du fonds de dotation commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le bilan est composé :

À l'actif :

- de produit à recevoir de CMA pour 400 K€ au titre du dernier appel de fonds couvrant les frais de fonctionnement annuel du FDD CMA. (versé sur 2026).
- de charges constatées d'avance pour les engagements futurs pris par le FDD au titre des conventions pluriannuelles signées, pour 1 550 K€.

Au passif :

- de ses fonds propres dont :
 - 15 K€ de dotation non consommable.
 - 317 K€ de dotation consommable. Cette dotation est reportable d'une année à l'autre.

Détail 2025 :

- + 4 000 K€ de Dotation par Crédit Mutuel Arkéa sur la période (dont 400 K€ de frais de fonctionnement en produit à recevoir au titre de 2025).
- + 192 K€ de report N-1.
 - (-) 3875 K€ consommé au 31/12/2025 (versement des fondateurs au compte de résultat).
- de dettes dont :
 - 59 K€ à fin 2025, qui correspond au solde des comptes bancaires de la structure. Pour rappel, 400 K€ de frais de fonctionnement versé sur 2026.
 - 1 551 K€ de charges à payer pour la constatation des engagements au titre des conventions pluriannuelles signées (soit un impact de 1 K€ uniquement au titre de 2025 - compensation CCA et CAP).
 - la dette liée à l'intervention des commissaires aux comptes pour 6 K€ et 2 K€ pour une facture de communication.

FONDS DE DOTATION DU CREDIT MUTUEL ARKEA 31/12/2025

Crédit Mutuel
ARKEA



Nature des travaux et scope d'intervention

- Le présent document est un document de travail rédigé à l'attention du Conseil d'Administration du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa
- Le cabinet IN EXTENSO AUDIT BRETAGNE représenté par Marie BALOURDET est commissaire aux comptes du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa
- Dans le cadre de notre mission, vous trouverez ci-après les principaux points qu'il nous a semblé nécessaire de porter à votre connaissance.
- Ces points s'appuient sur les différents travaux qui ont été menés et qui concernent l'exercice 2025 :
 - *Audit des comptes au 31 décembre 2025 ;*

Le contenu de ce document ne peut être appréhendé sans les commentaires oraux qui accompagnent sa présentation. Dans ce contexte, il ne peut être communiqué à aucun tiers sans notre accord préalable et ne peut être utilisé, mentionné ou interprété dans un cadre autre que celui de document de travail.

Il ne saurait être utilisé comme un rapport d'audit formel exprimant une opinion sur les comptes sociaux du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa.

Le commissaire aux comptes décline toute responsabilité envers des tiers qui pourraient utiliser les informations mentionnées dans le présent document.

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

■ Période : Février 2025

■ Equipe :

- Marie BALOURDET, Associée
- Alexandre COTONNEC, Manager Audit
- Antoine LABAT, Auditeur

■ Interlocuteurs :

- Bérengère BANQUEY, Déléguée Générale
- Elise PENNEC, Gestionnaire mécénat
- Anne-Sophie RIMBERT, Gestionnaire mécénat
- Mélanie LAGATHU, responsable de service (Synthèse et Analyse)
- Marina PICQUET, Responsable de service (Production Fiscale et Comptable)
- Maëla BESCOND, synthèse et analyse

Calendrier d'intervention



Rappels

- Création du fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa auprès de la préfecture du Finistère, le 11 juillet 2023.
- Après une période de test au dernier trimestre 2023, dans 22 caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa est lancé opérationnellement en janvier 2024.
- L'objectif du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa est d'accompagner et de soutenir les particuliers en difficultés et les associations d'intérêt général dans la culture, le sport, le patrimoine, la santé, l'éducation, l'insertion, le handicap, l'aide alimentaire, etc.
- Le Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa est doté d'un Conseil d'Administration et de « comités fonds de dotation » compétents territorialement pour les actions du fonds de dotation au niveau local.
- Les statuts ont été revus par son CA le 03 octobre 2024 et s'est doté d'un règlement intérieur qui définit une charte éthique et notamment la gestion des conflits d'intérêts.

Particularités du Fonds de dotation CMA

- ❑ Le fonds de dotation est un organisme de mécénat destiné à collecter des dons et de ce fait, se doit d'être d'intérêt général. Vu le fonctionnement du fonds de dotation, ses caractéristiques principales sont définies dans ses statuts :

- Il finance d'autre organisme d'intérêt général : on parle alors de fonds « redistributeur »
- Les sommes reversées constituent donc la consommation de la dotation à laquelle viennent inévitablement s'ajouter les frais courants de fonctionnement du fonds.

Article 2. OBJET

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la défense de l'environnement naturel, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises et régionales, et en particulier :

Les principaux schémas de comptabilisation sont :

- Tous les versements vers le fonds, quels que soient leurs origines (CMA ou autres), sont affectés directement en dotation consommable,
- Constatation d'une écriture de fin d'année pour constater la QP de dotation consommable afin de mettre à zéro le résultat du fonds de dotation,
- Constatation d'une charge à payer concernant les conventions pluriannuelles de reversement des dons à des associations pour le montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice. De plus, l'engagement résiduel n'est comptabilisé que, si les conditions prévues à la convention sont respectées par l'association (transmission d'un compte rendu, ...). Une estimation de cette charge à payer est prévue si la convention n'est pas respectée à la date d'arrêté des comptes.
- Présentation sur 2 comptes séparés, des dons reversés aux associations et des dons reversés aux particuliers

Faits marquants 2025

Mécénat et convention:

- Reconduction de plusieurs conventions arrivant à échéance, avec des renouvellements pour des associations partenaires.
- Nouveaux engagements pluriannuels approuvés, notamment : Ensemble Matheus : 70 K€/an sur 3 ans ; Réseau Entreprendre : 30 K€/an sur 3 ans ; Fonds de dotation Nominoë : 50 K€/an sur 3 ans ; Clim'Actions Bretagne : 15 K€/an sur 3 ans ; Rêves de paysages Gironde : 30 K€/an sur 3 ans (2026-2028).
- Soutien ponctuel à l'association Les liens du cœur (20 K€ en 2025) et EPI Bretagne (30 K€ en 2025).

Appel à projet

- Thème 2025 : "Culture et inclusion", succédant à "Sport et territoire" en 2024.
- 358 candidatures reçues, avec 14 finalistes sélectionnés pour audition.
- Budget alloué de 150 K€, réparti entre les lauréats et coups de cœur.
- Remise des prix organisée à Bordeaux (31 octobre) et Brest (13 novembre).

Budget et consommation

- Maintien du volume de dons et montants équivalents pour les comités régionaux et locaux.
- Budget CMA stable pour 2024, 2025 et reconduit en 2026.

Soutien spécifique : contribution de 5 K€ par la salle des marchés pour l'opération Téléthon, avec une course solidaire organisée.

Stratégie et gouvernance : reprise des fonctions de Mme BANQUEY en tant que déléguée générale.

Données chiffrées

Bilan - Actif

Bilan actif	31/12/2025	31/12/2024	Var.	Var. %
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total actif immobilisé	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	1 950 000	288 000	1 662 000	
Disponibilités	-	277 853	- 277 853	-100%
Total actif circulant	1 950 000	565 853	1 384 147	
TOTAL ACTIF	1 950 000	565 853	1 384 147	245%

Créances : +1 662 K€ (dont reclassement des CCA en créances par application de l'ANC 2022-06)

Au 31/12/2025, 1 550 K€ de CCA concernant l'engagement des conventions pluriannuelles au titre des années futures. Cela concerne 20 conventions pluriannuelles (contractées pour une durée de 3 ans en général) dont 3 qui se terminent en 2026 et 10 en 2027. (contre 288 K€ en 2024)

Les plus significatives sont les suivantes :

- 70 K€ pour MATHEUS (par an sur 3 ans)
- 60 K€ pour FONDATION RENNES UNIVERSITE BIODIVERSITE (par an sur 3 ans)
- 60 K€ pour FONDATION DE DOTATION INNOVEO (par an sur 3 ans)
- 50 K€ pour QUARTZ (par an sur 3 ans)
- 50 K€ pour FONDATION UBO (par an sur 3 ans)
- 50 K€ pour NOMINOE (par an sur 3 ans)

Au 31/12/2025, 400 K€ de produits à recevoir pour les frais de fonctionnement du FDD prévu initialement au plan mais non versés sur la fin d'année.

Bilan - Passif

Bilan passif	31/12/2025	31/12/2024	Var.	Var. %
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	15 000	-	0%
Fonds propres statutaires	15 000	15 000	-	0%
Fonds propres complémentaires	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-
Fonds statutaires	-	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-	-
Réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-	-
Fonds propres consommables	317 173	192 331	124 842	65%
Fonds associatifs	332 173	207 331	124 842	60%
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Emprunt et dette / Etb de crédit	58 675	-	58 675	-
Dettes fournisseurs	-	-	-	-
Dettes des legs ou donations	1 550 800	348 000	1 202 800	346%
Autres Dettes	8 352	10 522	- 2 170	-21%
Dettes	1 617 827	358 522	1 259 305	351%
Comptes de régularisation	-	-	-	-
TOTAL PASSIF	1 950 000	565 853	1 384 147	245%

Fonds propres statutaires : 15 K€

Le solde de 15 K€ correspond à la dotation non consommable conformément aux statuts du fonds versé par Crédit Mutuel Arkéa.

Fonds propres consommables : 317 K€

Solde de 317 K€ correspondant à la dotation consommable versée par CMA et non consommée à la clôture.

Emprunt et dettes sur établissement de crédit : 59 K€ par compensation au passif de 2 composantes :

- Trésorerie passive : - 131 K€ : Il s'agit du solde du compte de génération financière, servant aux règlements des factures des frais de fonctionnement (frais généraux et facturation interne). L'appel de fonds de 400 K€ n'ayant pas été reçu à la clôture 31/12, il a été comptabilisé en Produit à Recevoir d'où la position du compte de génération financière en découvert bancaire.

- Trésorerie active : 72 K€ au 31/12/2025 correspondant au solde du compte à vue CMA. Il sert à la gestion de l'activité du fonds, recevoir les dons de CMA, et redistribuer aux associations ou aux particuliers en difficultés.

Dettes des legs ou donations : 1 551 K€

Au 31/12/2025, il reste 1 551 K€ d'engagements liés à 20 conventions pluriannuelles (contre 10 en N-1).

Montants à verser au titre des années futures : 662,5 K€ sur 2026, 612,5 K€ sur 2027 et 275 K€ sur 2028), soit +1 203 K€ par rapport à 2024 (développement du mécénat long terme)

Compte de résultat

Versement des fondateurs : 3 875 K€

Dotation consommable utilisée pour couvrir les versements des dons réalisés sur l'exercice et des frais de fonctionnement du FDD. L'écart de -406 K€ s'explique par un exercice N-1 de 18 mois Vs N de 12 mois.

Autres achats et charges externes : 361 K€

- Dont 346 K€ de facturation interne (CMA, FE et FS), en baisse de -8 K€
 - Dont 276 K€ de refacturation par CMA des charges liées au personnel prêté, en hausse de +5 K€
 - Dont 69 K€ de prestations comptables et outils collaboratifs, en baisse de -15 K€
- Dont 14 K€ de frais généraux, en baisse de -10 K€

Aides financières : 3 514 K€, en baisse de -387 K€

- Reversement des dons effectués dans le cadre de la solidarité envers les associations : 2 788 K€ contre 3 221 K€ en N-1, soit -434 K€
- Reversement des dons effectués dans le cadre de la solidarité particuliers : 726 K€ contre 680 K€ en N-1, soit +47 K€

La baisse des versements de -387 K€ sur 2025 et 2024 s'explique par l'exercice 2023/2024 supérieur à 1 an (18 mois).

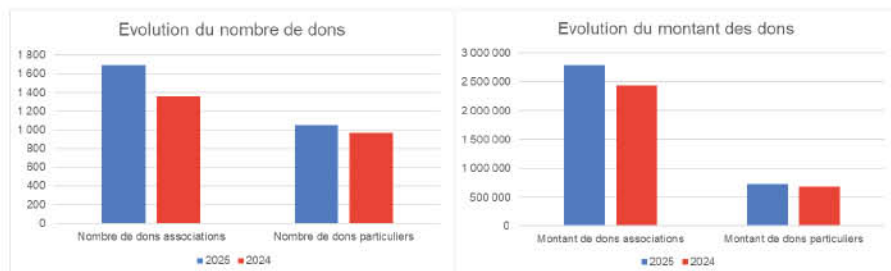
	12 mois		18 mois			
Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	Var.	Var. %		
Cotisations	-	-	-	-		
Ventes de biens et services	-	-	-	-		
Produits de tiers financeurs	3 875 158	4 279 669	- 404 511	-9%		
Concours publics	-	-	-	-		
Subventions d'exploitation	-	-	-	-		
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable	3 875 158	4 279 669	- 404 511	-9%		
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-		
Dons manuels	-	-	-	-		
Mécénats	-	-	-	-		
Legs, donations et assurances-vie	-	-	-	-		
Contributions financières	-	-	-	-		
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	-	-	-	-		
Utilisation des fonds dédiés	-	-	-	-		
Autres produits	-	-	-	-		
Produits d'exploitation	3 875 158	4 279 669	- 404 511	-9%		
Achats de marchandises	-	-	-	-		
Variations de stocks	-	-	-	-		
Autres achats et charges externes	360 885	378 537	- 17 651	-5%		
Aides financières	3 513 735	3 900 695	- 386 960	-10%		
Dons en nature	-	15 960	- 15 960	-		
Dons en numéraire	3 513 735	3 884 735	- 371 000	-		
Impôts et taxes	-	-	-	-		
Charges de personnel	538	438	100	23%		
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-		
Autres charges d'exploitation	-	-	-	-		
Charges d'exploitation	3 875 158	4 279 669	- 404 511	-9%		
Résultat d'exploitation	-	-	-	-		
Produits financiers	-	-	-	-		
Charges financières	-	-	-	-		
Résultat financier	-	-	-	-		
Produits exceptionnels	-	-	-	-		
Charges exceptionnelles	-	-	-	-		
Résultat exceptionnel	-	-	-	-		
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-		
Résultat net	-	-	-	-		

Evolutions des dons 2025 vs 2024 (hors 2023)

Dons versés aux associations	2025	2024	Variation
Nombre de dons	1 686	1 356	330
Montant des dons	2 787 559	2 437 312	350 247

Dons versés aux particuliers	2025	2024	Variation
Nombre de dons	1 047	968	79
Montant des dons	726 176	683 083	43 093

Total des dons versés	2025	2024	Variation
Nombre de dons	2 733	2 324	409
Montant des dons	3 513 735	3 120 395	393 340



Dons versés aux associations :

- En 2025, les dons versés aux associations s'élèvent à 2 788 K€, contre 2 437 K€ en 2024. Cela représente une progression de 350 K€, soit une croissance d'environ +14 %.
- Le nombre de dons suit la même tendance, passant de 1 356 dons en 2024 à 1 686 dons en 2025, ce qui correspond à une hausse de 330 dons, soit environ +24 %.

Dons versés aux particuliers :

- Concernant les dons versés directement aux personnes, les montants atteignent 726 K€ en 2025, contre 683 K€ en 2024, soit une augmentation de 43 K€, représentant +6 % d'évolution.
- Le nombre de dons progresse également, passant de 968 dons à 1 047 dons, soit +79 dons, correspondant à une augmentation d'environ +8 %.

Total des dons (associations + particuliers)

En cumulant les deux catégories, le montant total des dons atteint 3 514 K€ en 2025, contre 3 120 K€ en 2024. Cela correspond à une augmentation de 393 K€, soit une croissance d'environ +13 %.

Le nombre total de dons passe de 2 324 dons en 2024 à 2 733 dons en 2025, soit une hausse de 409 dons, représentant +18 %.

Points d'audit

Contrôle des ressources du fonds de dotation

□ Total des ressources au 31/12/2025

Versement fondateur CMA	3 600 000
PAR CMA	400 000
Total dotation CMA	4 000 000
12/02/2025 Dotations 2025.01 CMA	900 000
25/06/2025 2E vst fdd 2025	400 000
25/07/2025 complement 2s vst fdd 2025	500 000
06/11/2025 4E vst fdd 2025	900 000
28/11/2025 5E vst fdd 2025	900 000
Total versements	3 600 000



Total dons	-3 513 735,10
Total frais de fonctionnement	-361 422,91
Total dotation consommée	-3 875 158,01
Versement des fondateurs	3 600 000,00
Dont versement en dotation non consommable	
Dont dotation consommable N-1	192 330,70
PAR CMA	400 000,00
Dotations consommable	317 172,69
Ecart	0,00

Concernant les ressources (dotations versées par CMA), nous avons :

- Contrôlé l'origine des fonds (donateur unique) avec les pièces justificatives (ordres de virement CMA signés)
- Rapproché les sommes reçues avec le budget validé (PV CA du 03/04/2025)

→ Contrôles satisfaisants

5. Validation du budget 2025

Mme LE ROY présente le projet de budget 2025.

La dotation du Crédit Mutuel Arkéa est prévue à 4 MC, ainsi répartie : 3,6 MC pour la partie dons en mécénat et 400 K€ pour la partie fonctionnement.

Contrôle des dons effectués

A noter que le fonds de dotation a la possibilité d'effectuer des dons aux associations d'intérêt général et aux particuliers en difficultés financières

- ☐ Contrôle de l'objet du Fonds de dotation dans les statuts
- ☐ Contrôle que les dons versés entrent dans l'objet du Fonds de dotation
- ☐ Des comités sont institués par le Conseil d'Administration et ont pour mission :
 - D'évaluer les besoins locaux entrant dans l'objet du fonds de dotation
 - D'attribuer les aides et soutenir des organismes d'intérêt général dans les limites de l'objet social du fonds de dotation, de son budget annuel et des délégations accordées
 - D'établir chaque année un rapport sur les aides apportées et les organismes soutenus, et les missions qui lui sont confiées
 - De diffuser localement l'activité du fonds de dotation

☐ Dernière version du règlement intérieur obtenu

→ Contrôles satisfaisants

Article 2. OBJET

Le fonds de dotation a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la défense de l'environnement naturel, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises et régionales, et en particulier :

- visant à accompagner les particuliers en difficultés financières et à les former à la gestion d'un budget,
- et/ou agissant dans les domaines :
 - de la solidarité, notamment afin de maintenir le lien social,
 - du handicap, notamment afin d'améliorer le quotidien des personnes atteintes d'un ou plusieurs handicaps, de renforcer leur autonomie et développer leurs compétences,
 - de l'insertion, notamment afin d'augmenter les chances d'insertion professionnelle de certaines catégories de la population et favoriser leur formation,
 - de la santé, notamment afin de réduire les inégalités d'accès aux soins, d'améliorer le quotidien des malades et de soutenir la recherche,
 - du sport, notamment afin de transmettre ses valeurs et faciliter l'accès aux activités physiques et sportives pour tous,
 - de la culture, notamment afin de valoriser la culture locale et permettre à tous d'accéder à l'offre culturelle.

Contrôle du Cut-off sur les conventions de mécénat

Nous avons examiné la correcte comptabilisation des engagements futurs au travers des comptes de CAP (engagement à payer) et de CCA (charges constatées d'avance).

☐ Au 31/12/2025, le solde du CAP s'élève à **1 551 K€**, correspondant à 20 conventions pluriannuelles encore en cours. Les engagements futurs ressortent à :

- 662,5 K€ pour 2026,
- 612,5 K€ pour 2027,
- 275 K€ pour 2028.

☐ Le compte de CCA présente un solde de **1 550 K€**, représentant également les engagements contractuels rattachés aux exercices ultérieurs. Ce montant couvre 20 conventions (généralement d'une durée de trois ans), dont 3 arrivant à échéance en 2026 et 10 en 2027.

☐ Nous avons procédé au test de 8 conventions pluriannuelles, couvrant 66 % du total des engagements futurs, afin de vérifier :

- La conformité des montants aux conventions signées,
- La correcte répartition des engagements par exercice.

☐ Pour 4 engagements, les conventions obtenues justifient l'intégralité des engagements futurs :

Nous avons obtenu les conventions ou avenants post-2025 permettant de valider les engagements futurs (2026-2027-2028).

→ Contrôles satisfaisants

Contrôle des dons effectués

	Dons aux associations	Dons aux personnes physiques
Critères d'éligibilité	Œuvre d'intérêt général	Situation de difficulté financière et/ou d'urgence
Moyens de contrôle interne	- S'assurer que les activités de l'association entrent bien dans l'objet du FDD - S'assurer que l'organisme bénéficiaire est éligible au dispositif du mécénat - Contrôler le lieu d'exercice des activités du bénéficiaire - Exiger une attestation de la part de l'organisme soutenu	Déclaration de la banque (CCM) du bénéficiaire qui possède les informations nécessaires à l'identification d'un évènement d'alerte chez son client.

☐ Dons effectués dans le cadre de la solidarité associations : 2 788 K€

1/ Rapprochement du montant comptabilisé avec le tableau de suivi des dons : satisfaisant

2/ Tests de détail sur une sélection de 14 dons aux associations, conformément à notre table d'échantillonnage. Nous avons obtenu et contrôlé les éléments suivants :

- Convention pluriannuelle, le cas échéant, pour valider le montant
- Fiche de candidature pour valider l'absence de conflit d'intérêt
- Statuts de l'association bénéficiaire pour valider qu'elle est d'intérêt général

☐ Dons effectués dans le cadre de la solidarité particuliers : 726 K€

1/ Rapprochement du montant comptabilisé avec le tableau de suivi des dons : satisfaisant

2/ Tests de détail sur une sélection de 4 dons aux particuliers (en difficultés), conformément à notre table d'échantillonnage. Nous avons obtenu et contrôlé les éléments suivants :

- PV des comités locaux
- Fiche de candidature pour valider le critère d'éligibilité et l'absence de conflit d'intérêt

→ Contrôles satisfaisants

Contrôle des frais de fonctionnement

☐ Au 31/12/2025, les frais de fonctionnement sont de 361 K€ avec 346 K€ de frais de facturation interne et 14 K€ de frais généraux

☐ Facturation interne :

1/ Rapprochement du montant comptabilisé avec l'état de facturation interne **facturé – facturant** au 31/12/2025. Les principales charges de facturation interne concernent les salaires, charges et taxes CMA et la prestation comptabilité générale

2/ Tests de détail sur une sélection de 15 charges de facturation interne. Nous sommes remontés aux factures (facturation mensuelle)

☐ Frais généraux :

1/ Rapprochement du montant comptabilisé avec l'état CONCERTO des frais généraux EMLT 31/12/2025

2/ Tests de détail sur une sélection de 2 charges de frais généraux, conformément à notre table d'échantillonnage. Nous sommes remontés aux factures d'achats

→ Contrôles satisfaisants

Autres points

Trésorerie

☐ Rapprochement des soldes comptables des banques avec les états de rapprochement bancaires

- Rapprochement bancaire du compte à vue FDD permettant de recevoir les dons du Crédit Mutuel Arkéa, et de les redistribuer aux associations ou aux particuliers en difficultés: satisfaisant
- Ecriture en rapprochement pour 7 K€ (écriture en comptabilité mais non décaissée en banque) correspondant à des dons aux associations comptabilisés en fin d'exercice.

☐ Contrôle de réciprocité du compte de Génération Financière

Contrôle de la réciprocité du compte de Génération Financière avec CMA : satisfaisant

☐ Exploitation de la circularisation bancaire interne

- Le solde du compte à vue (compte financier) est conforme au solde du relevé : satisfaisant
- Les mandataires sur le compte sont :
 - BANQUEY BERENGERE, Déléguée Générale du Fonds de dotation du Crédit Mutuel Arkéa
 - TROTTEREAU AUDREY, Directrice de la Communication chez Crédit Mutuel Arkéa
 - LE ROY CLAIRE, Déléguée Générale par intérim (sur une partie de l'exercice 2025)

Nous avons vérifié l'absence de personne cumulant une habilitation comptable et bancaire. Correcte séparation des fonctions.

→ Contrôles satisfaisants

Contrôle interne

☐ Organisation comptable et versement des dons

Le versement des fonds est réalisé en central par l'équipe comptable dédiée sur la base du fichier de suivi des dons complété et contrôlé par le back-office du fonds de dotation (responsables du mécénat).

☐ Contrôle de l'intérêt général des associations bénéficiaires des dons du fonds de dotation

- Obtention des statuts de l'association bénéficiaire des dons
- Contrôle de la fiche de candidature par le back office du fonds de dotation si le bénéficiaire est une association pour vérifier la notion d'intérêt général (activité non lucrative, absence de rémunération des dirigeants, cercle restreint de personnes, relation privilégiée avec une structure commerciale).
- Amélioration du contrôle interne sur l'exercice 2025 : les fiches de candidature ne sont plus remplies manuellement et elles intègrent désormais des mentions obligatoires dans un Google Form avec des critères bloquants, permettant de détecter plus rapidement le risque d'absence d'intérêt général.

☐ Prévention des conflits d'intérêt

- Les fiches de candidature renseignées dans le cadre des dons aux personnes physiques permettent de porter une vigilance en cas de situation où les parties prenantes du Fonds de dotation auraient un lien ou intérêt avec un bénéficiaire potentiel et/ou un projet soutenu par le fonds de dotation

→ Absence de défaillance majeure de contrôle interne identifiée



Conclusion de l'audit

Synthèse des travaux effectués

■ Travaux en cours

- Néant

■ Ajustements non comptabilisés

- Néant

■ Evènements post-clôture

- Perspectives 2026 et événements post-clôture.

■ Opinion

- Opinion d'audit sur les comptes sociaux : certification sans réserve, observation sur le changement de méthode (application du nouveau règlement ANC 2022-06)

■ Calendrier

- CA d'arrêté des comptes : 2 avril 2026
- CA d'approbation des comptes : à revoir avec les instances dirigeantes.

